

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

ARTICLE 1 — OBJET

Les présentes Conditions Générales de Location définissent les modalités de location du matériel proposé par Breizh Barnum, notamment :

- barnums,
- tentes pliantes,
- mobilier,
- éclairage,
- accessoires et équipements événementiels.

Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales.

ARTICLE 2 — RÉSERVATION

Toute demande de location fait l'objet d'un devis.

La réservation devient définitive uniquement après :

- validation du devis par le client,
- confirmation écrite de Breizh Barnum.

Le matériel est réservé dans la limite des stocks disponibles.

Breizh Barnum se réserve le droit de demander un acompte afin de valider certaines réservations.

Toute modification de commande reste soumise aux disponibilités du matériel.

ARTICLE 3 — TARIFS ET PAIEMENT

Les tarifs appliqués sont ceux figurant sur le devis accepté par le client.

Sauf accord contraire, le règlement devra être effectué avant ou au moment de la livraison ou de l'enlèvement du matériel.

En cas de non-paiement, Breizh Barnum se réserve le droit :

- de refuser la livraison,
- de suspendre le montage,
- ou de récupérer immédiatement le matériel déjà installé.

Tout retard de paiement pourra entraîner l'application de pénalités conformément à la réglementation en vigueur

ARTICLE 4 — CAUTION

Une caution pourra être demandée selon :

- la nature du matériel loué,
- le montant de la commande,
- ou lorsque le montage et le démontage sont réalisés par le client.

Elle a pour objet de couvrir :

- les détériorations,
- le matériel manquant,
- les frais de nettoyage ou séchage,
- les retards de restitution,
- ainsi que toute remise en état nécessaire.

La caution sera restituée après vérification complète du matériel.

ARTICLE 5 — LIVRAISON ET RESTITUTION

La livraison est effectuée à l'adresse indiquée lors de la commande.

Le client s'engage à garantir :

- un accès praticable,
- une zone de déchargement accessible,
- ainsi que des conditions permettant l'installation du matériel en sécurité.

En cas :

- d'absence,
 - d'attente excessive,
 - d'informations inexactes,
 - ou d'impossibilité d'accès,
- des frais complémentaires pourront être facturés.

Le matériel devra être restitué :

- complet,
- propre,
- sec,
- et correctement rangé.

Les bâches et éléments textiles devront impérativement être rendus secs.

Tout matériel restitué humide, sale ou nécessitant un nettoyage, séchage ou une remise en état particulière pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire.

Tout retard de restitution pourra être facturé. Toute journée commencée pourra être considérée comme due.

ARTICLE 6 — UTILISATION DU MATÉRIEL

Le matériel loué reste l'entière propriété de Breizh Barnum.

Le client devient responsable du matériel dès sa remise et jusqu'à sa restitution complète.

Le client s'engage à :

- utiliser le matériel conformément à sa destination,
- prendre toutes les précautions nécessaires à sa conservation,
- surveiller le matériel pendant toute la durée de la location,
- ne pas sous-louer ou prêter le matériel,
- ne procéder à aucune modification du matériel.

Il est notamment interdit :

- de percer, couper ou détériorer les bâches,
- d'utiliser des agrafes, clous ou vis sur les structures,
- de modifier l'installation électrique fournie,
- d'utiliser le matériel dans des conditions inadaptées ou dangereuses.

Breizh Barnum pourra réaliser des photographies du matériel avant et après location afin de constater son état.

ARTICLE 7 — MONTAGE ET DÉMONTAGE

Lorsque le montage est réalisé par Breizh Barnum, le client doit garantir :

- l'accessibilité du site,
- la conformité du terrain,
- ainsi que l'absence de réseaux, canalisations ou obstacles dangereux.

Le client reste responsable :

- de la qualité,
- de la stabilité,
- et de l'adaptation du terrain utilisé pour l'installation du matériel.

Le client demeure responsable des autorisations nécessaires à l'installation.

Lorsque le montage est effectué par le client, celui-ci reconnaît avoir reçu les consignes nécessaires à une installation conforme et sécurisée du matériel.

Toute dégradation liée à un mauvais montage ou à une mauvaise utilisation restera à la charge du client.

ARTICLE 8 — CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES ET SÉCURITÉ

Les structures doivent impérativement être arrimées ou lestées pendant toute leur durée d'utilisation.

Le client s'engage à ne pas utiliser les structures :

- en cas de vents forts,
- de fortes pluies,
- de chute de neige,
- ou de toute condition météorologique susceptible de compromettre la sécurité des personnes ou du matériel.

En cas de vent important, les côtés fermés devront être retirés si nécessaire afin de limiter la prise au vent.

Les poches d'eau devront être évacuées immédiatement.

Toute dégradation causée par :

- un défaut d'arrimage,
- un mauvais lestage,
- une mauvaise utilisation,
- ou des conditions météorologiques inadaptées, restera à la charge du client.

Les appareils à gaz, barbecues, chauffages ou toute source importante de chaleur sont interdits à proximité immédiate des structures.

Breizh Barnum se réserve le droit de refuser, reporter ou interrompre une installation si les conditions météorologiques compromettent la sécurité des personnes ou du matériel.

ARTICLE 9 — ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

Le client est responsable du matériel pendant toute la durée de la location.

Il lui appartient de vérifier que son assurance couvre :

- les dommages,
- le vol,
- les intempéries,
- ainsi que les dommages causés aux tiers.

Breizh Barnum ne pourra être tenu responsable :

- des dommages liés à une mauvaise utilisation,
- au non-respect des consignes de sécurité,
- à un défaut de surveillance,
- ou à des conditions météorologiques défavorables

ARTICLE 10 — DÉTÉRIORATION, PERTE ET VOL

Toute détérioration autre que l'usure normale sera facturée au client.

Tout matériel perdu, volé ou irréparable sera facturé sur la base de sa valeur de remplacement.

Les frais de réparation, nettoyage, remise en état ou immobilisation pourront également être facturés.

ARTICLE 11 — ANNULATION

En cas d'annulation par le client, Breizh Barnum se réserve le droit de facturer tout ou partie de la commande lorsque :

- le matériel a été spécialement réservé,
- le refus d'autres locations a entraîné une immobilisation du matériel,
- ou lorsque l'annulation intervient tardivement avant la date prévue.

En cas d'acompte versé, celui-ci pourra être conservé.

Toute demande de modification reste soumise aux disponibilités du matériel.

ARTICLE 12 — FORCE MAJEURE

Breizh Barnum ne pourra être tenu responsable de l'inexécution ou du retard dans l'exécution de ses obligations en cas de force majeure, notamment :

- intempéries exceptionnelles,
- tempête,
- catastrophe naturelle,
- accident,
- panne,
- problème de circulation,
- ou tout événement indépendant de sa volonté

ARTICLE 13 — RÉCLAMATIONS

Toute réclamation concernant le matériel livré devra être formulée dans un délai maximal de 24 heures après sa mise à disposition.

Passé ce délai, le matériel sera considéré comme accepté en bon état.

ARTICLE 14 — LITIGES

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. En cas de litige, les parties rechercheront prioritairement une solution amiable.

À défaut d'accord amiable, le litige relèvera de la compétence des tribunaux du ressort du siège de Breizh Barnum.

